



ALLIANCE DES FEMMES DE LA  
FRANCOPHONIE CANADIENNE

**Mémoire de l'Alliance des femmes de la francophonie  
canadienne (AFFC) dans le cadre de l'étude sur le  
développement économique des communautés de langues  
officielles en situation minoritaire**

**Présenté au Comité permanent des langues officielles  
de la Chambre des communes**

**11 décembre 2023**

## **L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC)**

Fondée en 1918, l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) est un organisme féministe sans but lucratif voué à la sensibilisation ainsi qu'à la promotion du rôle et de la contribution des femmes francophones et acadiennes dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'AFFC est la voix pancanadienne des femmes francophones et acadiennes, d'un océan à l'autre. Grâce à ses 15 organismes membres présents dans 8 provinces et 1 territoire, l'AFFC défend les droits de 1,326 million de femmes francophones et acadiennes pour qu'elles puissent vivre et s'épanouir pleinement en français. L'AFFC mise sur la force de son réseau pour faire valoir leurs préoccupations communes. En tant qu'organisme inclusif, l'AFFC tient compte de toute la diversité des femmes de la francophonie canadienne vivant en contexte minoritaire. L'AFFC est ravie de présenter ses recommandations contextualisées au Comité permanent des langues officielles dans le cadre de son étude sur le développement économique des communautés de langues officielles en situation minoritaire.

## **Assurer le développement économique des femmes francophones et acadiennes**

En avril dernier, le gouvernement fédéral a publié son récent Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 dans lequel le rôle essentiel des femmes dans la transmission de la langue française et dans la construction identitaire a été reconnu<sup>1</sup>. Les femmes francophones et acadiennes sont des véritables piliers pour les communautés de langues officielles en situation minoritaire. Au-delà de leur implication communautaire, les femmes francophones sont surreprésentées dans les organismes communautaires en situation minoritaire où elles comptent pour environ 70 % des employées<sup>2</sup>. Pour leur part, les organismes de femmes francophones effectuent un travail important et contribuent à assurer et renforcer la vitalité de leurs communautés en plus d'offrir des services à près de 50 % de leur population. Le principe du « par et pour » étant essentiel pour les organismes de femmes francophones en milieu minoritaire, l'AFFC considère qu'il est temps d'offrir aux organismes les moyens nécessaires pour continuer d'assurer et de veiller au rayonnement des communautés de langues officielles en milieu minoritaire. Il est important de reconnaître l'apport des organismes de femmes francophones et acadiennes pour la valorisation de nos communautés. Cela passe par un financement adéquat, notamment en réservant une portion spécifique à travers toutes les institutions fédérales pour un financement spécifique des organismes de femmes francophones et acadienne. L'obtention de financement est parfois très difficile pour nos

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada, *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration*, avril 2023, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2023-2028.html>.

<sup>2</sup> *Ibid.*

organismes puisque les institutions fédérales se renvoient la balle. Le résultat est que nos organismes tombent entre les mailles du filet.

Par ailleurs, la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) du Canada a récemment constaté la situation financière précaire dans laquelle se trouvent les organismes francophones<sup>3</sup>. Les organismes de femmes francophones et acadiennes n'y font pas exception. Actuellement, la méthode de financement par projet ne permet pas de couvrir certaines dépenses courantes des organismes, notamment les salaires et autres dépenses quotidiennes. Pour l'AFFC, la réalité du financement des organismes est très préoccupante puisque 7 de nos organisations membres ne bénéficient pas de financement de base. Ces organismes doivent survivre de projet en projet, avec très peu ou pas d'avantages réels sur d'autres secteurs. Malgré tout, le travail effectué par le secteur communautaire est vital pour assurer le développement et la vitalité de nos communautés. L'AFFC recommande qu'un financement de base soit accordé à tous les organismes de femmes francophones et acadiennes puisque celui-ci touche les dépenses courantes engagées par les organismes.

## **Améliorer le processus de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)**

Les programmes et services mis en place par le gouvernement fédéral doivent s'adresser à l'ensemble de la population canadienne. Toutefois, les effets de ces programmes peuvent être ressentis de manière différente en fonction des facteurs identitaires relatifs à chaque personne. C'est à ces effets disproportionnés que l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) tente de répondre. Certains facteurs identitaires, notamment la langue ou encore le sexe, peuvent présenter des difficultés supplémentaires dans l'obtention d'un service ou d'une ressource. Pour être pleinement efficace, l'ACS+ doit être utilisée dès la première étape de l'élaboration d'un programme et se poursuivre aux étapes de planification, de mise en œuvre et d'évaluation.

À l'heure actuelle, l'ACS+ n'est pas utilisée de façon uniforme par toutes les institutions fédérales. Certaines institutions l'appliquent en toute dernière étape du processus d'évaluation des programmes, alors que d'autres l'intègrent dès le départ. L'exigence d'une analyse exhaustive permet de poser les bonnes questions et de décrire concrètement les effets différenciés. Ces analyses exhaustives ne doivent pas se contenter de répondre à des questions fermées, mais doivent plutôt se présenter comme une opportunité de décrire les véritables effets possibles des mesures. Cela permet d'éviter les inégalités sous-jacentes et assure le développement de l'ensemble de la

---

<sup>3</sup> FCFA du Canada, *Éviter le point de rupture : des organismes en santé pour des communautés en santé*, octobre 2022, <https://fcfa.ca/wp-content/uploads/2022/10/FCFA-Memoire-sur-la-sante-des-organismes-francophones-vf.pdf>.

population. Par ailleurs, dans un souci de transparence, le gouvernement fédéral doit s'assurer de rendre le contenu de ces analyses disponibles au public.

Pour que les programmes et services développés par le gouvernement répondent adéquatement aux besoins de toute la population, il est essentiel d'y inclure une lentille linguistique afin de prendre en compte les femmes francophones et acadiennes vivant en situation minoritaire.

## **Miser sur l'immigration francophone**

Dans une étude publiée en 2021, l'AFFC a mis en lumière les besoins spécifiques des femmes immigrantes francophones lorsqu'elles s'installent au Canada<sup>4</sup>. Malgré la mise en place de plusieurs programmes et services en matière d'immigration francophone, le manque de lentille spécifique pour les femmes francophones engendre certaines lacunes, notamment au niveau de l'accessibilité à des services en français. L'accessibilité à des services de garde, à des soins de santé, ou encore à des services éducatifs en français, permet aux femmes immigrantes de contribuer au développement économique de leur communauté. L'importance d'améliorer et de prendre en compte leurs besoins dans le parcours migratoire prend son sens. La prise en compte de leurs besoins permet non seulement une meilleure intégration des femmes immigrantes francophones, mais également une meilleure participation dans la vie sociale et économique. Il est nécessaire d'investir concrètement pour se donner des moyens et des outils qui favorisent leur intégration.

## **Inclure les femmes francophones et acadiennes dans la lutte pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe**

Depuis la pandémie, le pays connaît une hausse préoccupante de cas de violence fondée sur le sexe et le genre. Très attendu, le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe (PAN VFS) annoncé en novembre 2022 constitue une étape importante vers l'atteinte de l'égalité entre les sexes au pays. Devant prioriser l'intersectionnalité, ce plan de grande envergure a toutefois oublié d'inclure les femmes francophones et acadiennes et ne garantit pas de financement spécifique pour ces femmes, ce qui a pour effet de les marginaliser et de les invisibiliser davantage.

Pour répondre aux besoins des femmes francophones et acadiennes vivant en situation minoritaire, l'AFFC a publié sa Stratégie nationale et plan d'action pour contrer les violences faites aux femmes et aux filles vivant dans les communautés francophones et

---

<sup>4</sup> Alliance des femmes de la francophonie canadienne, *Des services sensibles au genre pour une meilleure prise en compte des parcours et compétences des femmes immigrantes : Étude sur les besoins spécifiques des femmes immigrantes francophones en situation minoritaire*, octobre 2021, <https://affc.ca/wp-content/uploads/2021/11/rapport-immigration-1.pdf>.

acadiennes<sup>5</sup>. L'Alliance et ses organismes membres ont ciblé trois axes sous lesquels des actions communes sont nécessaires. Les femmes francophones et acadiennes sont elles aussi touchées par l'enjeu de la violence fondée sur le sexe. Elles sont en droit de recevoir des services en français. Malheureusement la réalité est toute autre puisque plusieurs provinces et territoires n'offrent pas de services en français, et ce, sur l'ensemble de leur territoire. La promotion, la sensibilisation et l'accès à des services en français pour les femmes touchées par la violence fondée sur le sexe ne peuvent être que bénéfiques puisque cela assure la participation pleine et entière des femmes francophones à la vie sociale et contribue à l'économie nationale.

L'AFFC recommande un investissement supplémentaire à la mise en œuvre du PAN VFS incluant un financement expressément réservé pour les femmes francophones et acadiennes pour s'assurer qu'aucune femme francophone et acadienne ne soit oubliée dans la lutte contre la violence fondée sur le sexe. Ce financement doit viser tous les axes prévus dans le plan d'action, incluant la prévention, la sensibilisation, le système juridique ainsi que le développement d'infrastructures adéquates dans toutes les provinces et territoires.

## **Faciliter l'accessibilité aux ressources et services pour les personnes aidantes francophones et acadiennes**

En avril 2022, l'AFFC a fait paraître un livre blanc sur les aidantes francophones (proches aidants) dans les communautés francophones et acadiennes du Canada afin de mettre en lumière leur réalité et les ressources qu'ils et elles ont à leur disposition<sup>6</sup>. Le travail des personnes aidantes est essentiel à toutes les étapes de la vie et le type d'aide prodiguée varie énormément. Il faut cependant noter que le portrait des personnes aidantes au Canada est majoritairement féminin avec une représentation d'environ 54 %<sup>7</sup>.

La réalité des personnes aidantes est particulière, l'importance de la santé mentale et physique prend tout son sens et l'accès à des services de répit est en demande constante. Au courant de la pandémie, les besoins des personnes aidantes ont changé, mais une demande reste inchangée, l'accès à des ressources et services en français est crucial. La COVID-19 a augmenté considérablement l'isolement des personnes aidées et aidantes, et rend difficile l'accès à des services de répit par exemple. L'octroi de crédits d'impôt n'est pas suffisant, le travail des personnes aidantes s'effectue au quotidien. Les

---

<sup>5</sup> Alliance des femmes de la francophonie canadienne, *Stratégie nationale et plan d'action pour contrer les violences faites aux femmes et aux filles vivant dans les communautés francophones et acadiennes*, septembre 2023, <https://affc.ca/wp-content/uploads/2023/10/Strategie-nationale-et-plan-daction-1.pdf>.

<sup>6</sup> Alliance des femmes de la francophonie canadienne, *Livre blanc : les aidantes francophones dans les communautés francophones et acadiennes du Canada*, avril 2021, <https://affc.ca/wp-content/uploads/2021/04/Livre-blanc-Les-aidantes-francophones.pdf>.

<sup>7</sup> *Ibid*, p. 10.

ressources et services, notamment des services de répit, de transport et l'accès aux soins de santé physique et mentale en français doivent être accessibles en tout temps.

## **Recommandations**

L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) recommande au Comité permanent des langues officielles ce qui suit :

1. Que le gouvernement réserve une enveloppe spécifique pour les organismes de femmes francophones et acadiennes dans le cadre des financements accordés par toutes les institutions fédérales, notamment par le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres ;
2. Que le gouvernement assure un financement de base spécifique pour toutes les organisations de femmes francophones et acadiennes en situation minoritaire et investisse un montant de 280 millions de dollars sur cinq ans de l'enveloppe des fonds alloués à titre de financement de base des organismes de la francophonie canadienne ;
3. Que le gouvernement exige une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) exhaustive et assure l'accessibilité des résultats à l'ensemble de la population ;
4. Que les programmes et services d'immigration développés par le gouvernement fédéral respectent l'engagement envers l'égalité entre les genres et tiennent compte des besoins des femmes immigrantes francophones afin d'assurer une intégration réussie ;
5. Que le gouvernement investisse un montant supplémentaire pour la mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et consacre une enveloppe spécifique pour les organismes de femmes francophones et acadiennes en milieu minoritaire ;
6. Que le gouvernement investisse afin de faciliter l'accessibilité aux ressources et services pour les personnes aidantes (proches aidants) francophones et acadiennes en situation minoritaire.